

La présente déclaration regroupe la Déclaration d'impôt des corporations CT23, version abrégée, du ministère des Finances, ainsi que la Déclaration annuelle du ministère des Services gouvernementaux (MSG). La page 1 est commune aux deux déclarations. Aux fins d'impôt, selon les critères auxquels répond la corporation, elle doit remplir soit la Dispense de produire la déclaration d'impôt des corporations, à la page 2, soit la Déclaration CT23 abrégée, aux pages 3 à 6. Les corporations qui ne répondent ni aux critères de dispense de produire la déclaration ni à ceux de la déclaration abrégée doivent remplir la déclaration CT23 générale.

La Déclaration annuelle (page 1 commune et annexes A ou K du MSG aux pages 7 et 8) renferme des renseignements non fiscaux recueillis en vertu de la Loi sur les renseignements exigés des personnes morales, aux fins de maintien d'une base de données publique d'information sur les compagnies. Cette déclaration doit être remplie par les sociétés à capital-actions de l'Ontario ou les sociétés à capital-actions étrangères qui possèdent un permis extraprovincial d'exploitation en Ontario.

Déclaration annuelle du MSG requise? *(Non requise si déjà produite ou en cas de dispense de produire. Voir guide.)* Oui Non **Page 1 de 8** Réservé à l'usage du ministère

Raison sociale (y compris toute ponctuation) et adresse postale de la corporation/personne morale		N° de compte d'impôt des corporations de l'Ontario (MdF) 	
La corporation a-t-elle changé d'adresse depuis la dernière déclaration CT23 produite? <input type="checkbox"/> Oui		La présente déclaration CT23 couvre l'année d'imposition de à	
Date du changement		Date de constitution ou de fusion de la corporation	
Adresse du siège social (enregistré)		Numéro d'entreprise de l'Ontario (MSG)	
Emplacement des livres et des registres		Numéro d'entreprise de l'Agence du revenu du Canada	
Nom de la personne à qui s'adresser concernant la présente déclaration CT23		Ressort de constitution en personne morale (corporation)	
Ancien nom de la corporation (corporations extraprovinciales seulement) <input type="checkbox"/> Ne s'applique pas		Si la corporation n'a pas été constituée en Ontario, la date à laquelle les activités commerciales de l'entreprise ont débuté et cessé en Ontario :	
Au besoin, remplissez l'information appropriée à l'égard des dirigeants/gestionnaires/administrateurs à l'annexe A ou K du MSG. En cas d'espace insuffisant sur l'annexe A, seule cette annexe peut être photocopiée. Indiquez le nombre d'annexes (MSG) soumises.		Débuté Cessé	
Veuillez cocher la case Aucun changement si l'information fournie précédemment au MSG sur les dirigeants/gestionnaires/administrateurs de la compagnie est demeurée inchangée. Vous n'êtes pas tenu(e) de produire les annexes A et K (MSG).		(Ne s'applique pas) <input type="checkbox"/>	
Nbre d'annexes		Preferred Language / Langue de préférence English anglais <input type="checkbox"/> French français <input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> Aucun changement		Réservé à l'usage du ministère 	

Attestation (MSG)

J'atteste que tous les renseignements fournis sur la Déclaration annuelle sont exacts, véridiques et complets.

Nom de la personne qui autorise l'enregistrement *(Prière d'écrire lisiblement ou de dactylographier le nom au complet)*

Titre : Administrateur Dirigeant Autre personne ayant connaissance des activités de la personne morale

Note : Les articles 13 et 14 de la Loi sur les renseignements exigés des personnes morales prévoient des pénalités en cas de déclaration fautive ou trompeuse, ou d'omission.

Dispense de produire la déclaration d'impôt des corporations

CT23 Page 2 de 8

Fin d'année d'imposition		
année	mois	jour



Raison sociale de la corporation	Numéro de compte d'impôt des corporations en Ontario (MdF)

(nom au complet, en lettres moulées)

Je soussigné(e),

déclare que :

la corporation susmentionnée répond à tous les critères (a) à (f) ci-dessous la dispensant de produire une déclaration pour l'année d'imposition, et qu'elle est donc dispensée, en vertu de la *Loi sur l'imposition des corporations*, de produire une déclaration d'impôt des corporations de l'Ontario.

Critères liés à dispense de produire une déclaration :

- | | |
|--|---|
| <p>a) la corporation a produit une déclaration fédérale d'impôt sur le revenu (T2) auprès de l'Agence du revenu du Canada pour l'année d'imposition;</p> <p>b) elle n'a pas de revenu imposable en Ontario pour l'année d'imposition (sous réserve des dispositions du note 2 ci-dessous);</p> <p>c) elle n'a aucun impôt des corporations de l'Ontario à payer pour l'année d'imposition;</p> <p>d) il s'agissait d'une corporation privée dont le contrôle est</p> | <p>canadien pendant toute l'année d'imposition (généralement, une corporation privée dont au moins 50 % des actions sont détenues par des résidents du Canada, tels que définis par la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> (Canada));</p> <p>e) elle a communiqué son numéro d'entreprise de l'Agence du revenu du Canada au ministère des Finances; et</p> <p>f) elle N'est PAS assujettie à l'impôt minimal sur les corporations (c.à-d. seule ou en tant que membre d'un groupe associé dont l'actif total dépasse 5 millions de dollars ou dont les revenus totaux dépassent 10 millions de dollars pour l'année d'imposition).</p> |
|--|---|

Signature	Titre/lien avec la corporation	Numéro de téléphone	Date

Veillez prendre note que toute déclaration fautive en vue d'éviter de se conformer à la *Loi sur l'imposition des corporations* constitue une infraction passible d'une pénalité et(ou) d'une amende.

NOTE 1: La production de la présente déclaration et de la Déclaration annuelle ne remplace pas la production de la Déclaration d'impôt des corporations en vertu de l'article 75 de la *Loi sur l'imposition des corporations*.

NOTE 2: Dans chacune des situations de perte énoncées ci-dessous, les corporations autrement dispensées de le faire doivent produire une déclaration d'impôt CT23, accompagnée de toutes les annexes pertinentes et des états financiers applicables :

- Si une corporation a subi une perte durant l'année d'imposition en cours, qui doit être reportée et imputée à une (des) année(s) antérieure(s), que la perte soit la même aux fins de l'impôt fédéral ou non, une déclaration d'impôt CT23 doit être produite pour l'année d'imposition en cours. La corporation doit également fournir l'information indiquant que la perte doit être reportée à une année antérieure, et préciser l'année ainsi que le montant de la perte à reporter à chaque année d'imposition.

- Si une corporation a subi une perte au cours d'une année antérieure, qui n'est pas la même aux fins des impôts fédéral et ontarien, et que ladite corporation applique le report prospectif d'une perte d'une année antérieure à l'année en cours, une déclaration d'impôt CT23 doit être produite pour l'année d'imposition en cours et, si ce n'est déjà fait, une déclaration d'impôt CT23 doit également être produite pour l'année antérieure où la perte a été subie. Bien qu'il ne soit pas nécessaire de produire une déclaration d'impôt pour l'année où la perte est survenue si la perte n'y est pas imputée, le ministère acceptera la déclaration d'impôt pour l'année où la perte a été subie.
- Si une corporation a subi une perte au cours d'une année antérieure, qui n'est pas la même aux fins des impôts fédéral et ontarien, mais que durant l'année d'imposition en cours, la corporation impute un montant différent de la perte aux fins de l'impôt ontarien du montant de la perte imputé aux fins de l'impôt fédéral, la corporation doit produire une déclaration d'impôt CT23 pour l'année d'imposition en cours seulement.

Vous DEVEZ fournir les 3 renseignements suivants si vous ne produisez que la dispense de produire la déclaration pour le moment. Si vous produisez également la déclaration annuelle, comportant la page 1, vous n'avez PAS à remplir ces cases.

1. Adresse postale de la corporation

--

2. Numéro d'entreprise de l'Ontario (MSG)

--	--	--	--	--	--

3. Numéro d'entreprise de l'Agence revenu du Canada

Le cas échéant, inscrivez	RC

Toute corporation doit présenter une Dispense de produire la déclaration d'impôt des corporations pour chaque année d'imposition où elle est dispensée de produire ladite déclaration, dans les 6 mois suivant la fin de son année d'imposition, à l'adresse indiquée au haut de la page 1.

Les corporations qui répondent « oui » à TOUS les critères suivants peuvent produire une version abrégée de la Déclaration d'impôt des corporations CT23 :

- | | | | | | |
|---|--|--|--|--|--|
| <p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>(a) Il s'agissait d'une corporation privée dont le contrôle est canadien pendant toute l'année d'imposition.</p> <p>Indiquez le capital-actions avec plein droit de vote appartenant à des résidents du Canada</p> <p style="text-align: right;">% (pourcentage le plus près)</p> <table border="1" style="margin-left: auto;"> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </table> | | | | | <p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>(d) L'année d'imposition de la corporation se termine le 1^{er} janvier 2001 ou après, son revenu brut ainsi que son actif total s'élèvent à 1 500 000 \$ chacun ou moins, et la corporation n'est pas une institution financière; OU L'année d'imposition de la corporation débute après le 30 septembre 2001, son revenu brut ainsi que son actif total s'élèvent à 3 000 000 \$ chacun ou moins, et la corporation n'est pas une institution financière.</p> <p>(e) La corporation NE demande PAS d'autres crédits d'impôt que la déduction d'encouragement accordée aux petites entreprises (DEPE), le crédit d'impôt pour l'éducation coopérative ou le crédit d'impôt pour l'insertion professionnelle des diplômés.</p> <p>(f) Le coefficient de répartition de la corporation en Ontario est de 100 %.</p> |
| | | | | | |
| <p><input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>(b) Le revenu imposable de la corporation pour l'année d'imposition s'élève à 200 000 \$ ou moins. Dans le cas d'une année d'imposition de moins de 51 semaines, le revenu imposable doit être majoré. (voir guide)</p> <p>(c) La corporation n'était PAS membre d'une société de personnes ou d'une coentreprise (joint venture), ni membre d'un groupe de corporations associées pendant l'année d'imposition.</p> | <p><input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> | | | | |

NOTE : Les sociétés agricoles ou de pêche familiales dont l'année d'imposition se termine le 1^{er} janvier 2000 ou après et qui NE sont PAS assujetties à l'impôt minimal sur les corporations, peuvent également utiliser la **version abrégée de la Déclaration d'impôt des corporations CT23** si elles ont répondu « oui » à (a), (b), (c), (e) et (f), ci-dessus.

Déclaration d'impôt des corporations CT23 – Version abrégée

Veillez cocher (✓) la (les) case(s) applicable(s) dans les sections 1 et 2 ci-dessous :

1 1 Corporation agricole familiale art. 1(2) 2 Corporation de pêche familiale art. 1(2) 14 Société de simple fiducie (bare-trustee)

2 Première année de production Année d'imposition finale avant la dissolution (liquidation) (*Note : dans le cas d'une entreprise ayant cessé ses activités, voir guide.*) Transfert ou réception d'actif(s) relativement à une corporation possédant un établissement permanent canadien à l'extérieur de l'Ontario

Déclaration modifiée Année d'imposition finale avant la fusion Acquisition de contrôle (art. féd. 249(4))

Changement de la fin de l'année d'imposition (nécessite l'approbation de l'Agence du revenu du Canada) Fin d'exercice financier flottante

Date d'acquisition de contrôle :

année	mois	jour

La corporation était-elle inactive pendant l'année d'imposition? Oui Non

La corporation a-t-elle produit sa déclaration T2 de l'Agence du revenu du Canada? Oui Non

N° de permis de vendeur aux fins de la taxe de vente au détail de l'Ontario (utiliser le no du siège social)

Le cas échéant, inscrivez

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

N° de compte d'impôt-santé des employeurs de l'Ontario (utiliser le no du siège social)

Le cas échéant, inscrivez

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Revenu brut 480

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Total de l'actif (par bilan) 420

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Sommaire

(voir guide)

Total de l'impôt exigible (impôt sur le revenu de 230) = 950

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Moins: Paiements 960

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Crédits d'impôt désignés
220 – 225 (voir guide) 955

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Solde = 970

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Si paiement exigible ci-joint * 990

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Si paiement excédentaire :
Remboursement

= 975

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Affecter à

année mois jour

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

(comprend les intérêts créditeurs)

980

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

* Dans le cas d'un paiement exigible, libeller un chèque (tiré sur un établissement financier canadien) ou un mandat en monnaie canadienne à l'ordre du **Ministre des Finances**, et inscrire au dos votre numéro de compte d'impôt des corporations de l'Ontario. (Consultez le guide pour connaître les autres méthodes de paiement possibles.)

Attestation

Je déclare être un cadre autorisé à signer pour la corporation et j'atteste, après avoir examiné la présente **déclaration CT23 ainsi que toutes les annexes et tous les états** produits avec cette déclaration CT23 ou qui en font partie intégrante, que la déclaration vérifiée par moi est véridique, exacte et complète, et que les renseignements qu'elle renferme correspondent aux renseignements inscrits dans les livres et registres de la corporation. J'atteste également que les états financiers reflètent fidèlement la situation financière et les résultats d'exploitation de la corporation, conformément à l'article 75 de la *Loi sur l'imposition des corporations*. La méthode employée pour calculer le revenu de l'année d'imposition visée par la présente déclaration est conforme à celle de l'exercice précédent, sauf exceptions expressément décrites dans un état annexé à la présente.

Signataire autorisé (en caractères d'imprimerie)

Signature

Date

Note : L'article 76 de la *Loi sur l'imposition des corporations* prévoit des pénalités en cas de déclarations fausses, d'assertions trompeuses ou d'omissions.

Demande de report de pertes pour l'année d'imposition actuelle sur une (des) année(s) d'imposition antérieure(s)

	Pertes autres qu'en capital	Total des pertes en capital	Pertes agricoles	Pertes agricoles restreintes											
Montant total de la perte	910	920	930	940											
Moins : la perte à reporter aux années d'imposition précédentes :															
i) 3 ^e exercice précédent	901 <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"><tr><td style="width: 20px;"> </td><td style="width: 20px;"> </td></tr></table>											911	921	931	941
ii) 2 ^e exercice précédent	902 <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"><tr><td style="width: 20px;"> </td><td style="width: 20px;"> </td></tr></table>											912	922	932	942
iii) 1 ^e exercice précédent	903 <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"><tr><td style="width: 20px;"> </td><td style="width: 20px;"> </td></tr></table>											913	923	933	943
Perte totale à reporter sur les exercices antérieurs et à affecter à la réduction du revenu imposable	De 706	De 716	De 726	De 736											
Solde de la perte pouvant être reporté sur les exercices suivants	919	929	939	949											

Suite de la page 4

Total partiel de l'impôt sur le revenu = 190

Moins crédits d'impôt désignés (voir guide)

Crédit d'impôt pour l'éducation coopérative (CIÉC) (art. 43.4) S'applique à l'embauche d'étudiants admissibles

Crédit admissible de 6798 (joindre l'annexe sommaire F contenue dans le guide / la déclaration abrégée) + 192

Crédit d'impôt pour l'insertion professionnelle des diplômés (art. 43.6)

Nbre de diplômés de 6596

S'applique à l'embauche de chômeurs admissibles titulaires de diplômes postsecondaires.

194

Crédit admissible de 6598 (joindre l'annexe sommaire G contenue dans le guide / la déclaration abrégée) + 195

Total des crédits d'impôt désignés 192 + 195 = 220

Crédits d'impôt désignés Affectés à la réduction de l'impôt sur le revenu = 225

Impôt sur le revenu 190 - 225 **OU inscrire NUL en cas de déclaration de perte autre qu'en capital** = 230

Reporter au Sommaire, page 3

Rapprocher le revenu net (la perte nette) aux fins de l'impôt sur le revenu du fédéral et de l'Ontario, si les montants diffèrent.

Revenu net (perte nette) aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral - selon le relevé fédéral T2 ann. 1 ± 600

Plus :

- Déduction pour amortissement (fédéral) + 601
- Déduction pour montant cumulatif des immobilisations admissibles (fédéral) + 602
- Gain en capital imposable (Ontario) + 603
- Réserves non déductibles (fédéral). Solde en début d'exercice + 604
- Réserves déductibles (fédéral). Solde en fin d'exercice + 605
- Réserves non déductibles (Ontario). Solde en fin d'exercice + 606
- Réserves déductibles (Ontario). Solde en début d'exercice + 607
- Frais d'exploration (fédéral) (p. ex. FEAC, FEC, FAC, FBCPG) + 608
- Déduction relative aux ressources (fédéral) + 609
- Déduction pour épuisement (fédéral) + 610
- Perte déductible au titre d'un placement d'entreprise (fédéral) + 620
- Total d'autres éléments non déductibles en Ontario, mais déductibles au niveau fédéral (joindre une annexe) + 614

Total partiel des additions 601 à 610 + 620 + 614 = 640

Moins :

- Déduction pour amortissement (Ontario) + 650
- Déduction pour montant cumulatif des immobilisations admissibles (Ontario) + 651
- Gain en capital imposable (fédéral) + 652
- Réserves non déductibles (Ontario). Solde en début d'exercice + 653
- Réserves déductibles (Ontario). Solde en fin d'exercice + 654
- Réserves non déductibles (fédéral). Solde en fin d'exercice + 655
- Réserves déductibles (fédéral). Solde en début d'exercice + 656
- Frais d'exploration (Ontario) (p. ex. FEAC, FEC, FAC, FBCPG) (Conserver les calculs. Ne pas joindre à la déclaration.) + 657
- Déduction pour épuisement (Ontario) + 658
- Déduction relative aux ressources (Ontario) + 659

Incitatif fiscal pour les garderies en milieu de travail : (S'applique aux dépenses admissibles engagées après le 5 mai 1998.) (voir guide)

Dépenses admissibles : 665 • X 30% X coefficient de répartition de 100 % = 666

Incitatif fiscal pour l'adaptation du milieu de travail : (S'applique aux dépenses admissibles engagées après le 1er juillet 1998.) (voir guide)

Dépenses admissibles : 667 • X 100% X coefficient de répartition de 100 % = 668

Nombre d'employés ayant bénéficié 669

Incitatif fiscal pour la sécurité des autobus scolaires : (S'applique à l'acquisition admissible d'autobus scolaires après le 4 mai 1999 et avant le 1er janvier 2006) (voir guide)

Dépenses admissibles : 670 • X 30% X coefficient de répartition de 100 % = 671

Perte déductible au titre d'un placement d'entreprise (Ontario) = 678

Total des autres montants déductibles pour l'Ontario (joindre une annexe) + 664

Total partiel des déductions 650 à 659 + 666 + 668 + 671 + 678 + 664 = 680

Revenu net (perte nette) aux fins de l'impôt de l'Ontario 600 + 640 - 680 = 690

Continuité des pertes reportées sur des années ultérieures

	Pertes autres qu'en capital (1)	Total des pertes en capital (6) (7)	Pertes agricoles	Pertes agricoles restreintes	Pertes sur des biens personnels désignés
Solde – début d'exercice	700 (2)	710 (2)	720 (2)	730	740
Plus :					
Pertes de l'exercice en cours	701	711	721	731	741
Pertes de corporations remplacées (3)	702	712	722	732	
Total partiel	703	713	723	733	743
Moins :					
Pertes affectées pendant l'exercice à la réduction du revenu imposable	704	715 (4)	724	734 (4)	744 (4)
Pertes expirées pendant l'exercice	705		725	735	745
Pertes reportées sur les exercices précédents pour réduire le revenu imposable (5)	706 (2) À la page 3	716 (2) À la page 3	726 (2) À la page 3	736 (2) À la page 3	746
Total partiel	707	717	727	737	747
Solde – fin d'exercice	709	719	729	739	749

NOTES :

- (1) Les pertes autres qu'en capital comprennent les pertes déductibles au titre d'un placement d'entreprise (art. féd. 111 (8) b)), en application de l'art. 34.
- (2) En cas d'acquisition du contrôle de la corporation, l'utilisation des pertes peut être restreinte. Voir art. féd. 111 (4) à 111 (5.5), en application de l'art. 34.
- (3) Inclure les pertes survenues à la suite d'une fusion (art. féd. 87 (2.1) et 87 (2.11) et/ou) d'une liquidation (art. féd. 88 (1.1) et 88 (1.2)), en application de l'art. 34.
- (4) Jusqu'à concurrence du montant applicable des gains ou du revenu seulement.
- (5) En général, un report sur les trois exercices précédents est applicable. Voir art. féd. 111 (1) et art. féd. 41 (2) b), en application de l'art. 34.
- (6) Le total des pertes en capital pour une année donnée correspond au montant dépassant 100 % des pertes en capital de l'année d'imposition, moins 100 % des gains en capital (déduction faite de toute réserve) pour cette même année d'imposition. Le total des pertes en capital est calculé avant l'application du taux d'inclusion.
- (7) À compter de la déclaration CT23 2001, cette colonne s'applique au total des pertes en capital (100 % de la perte), alors qu'elle s'appliquait auparavant aux pertes en capital nettes (75 % de la perte ou du montant obtenu après l'application du taux d'inclusion). Le montant des pertes non reporté à 100 % doit être majoré jusqu'à 100 % en multipliant le solde par 1,333333. Aucun rajustement n'est requis lorsque les pertes sont déclarées à raison de 100 % du montant de la perte.

Analyse du solde de fin d'exercice par exercice d'origine

	Exercice d'origine (par ordre chronologique)			Pertes autres qu'en capital	Pertes autres qu'en capital de corporations remplacées	Pertes en capital nettes sur des biens personnels désignés seulement (6) (7)	Pertes agricoles	Pertes agricoles restreintes
	année	mois	jour					
800	9 ^e année d'imposition précédente						850	870
801	8 ^e année d'imposition précédente						851	871
802	7 ^e année d'imposition précédente						852	872
803	6 ^e année d'imposition précédente			820	830	840	853	873
804	5 ^e année d'imposition précédente			821	831	841	854	874
805	4 ^e année d'imposition précédente			822	832	842	855	875
806	3 ^e année d'imposition précédente			823	833	843	856	876
807	2 ^e année d'imposition précédente			824	834	844	857	877
808	Année d'imposition précédente			825	835	845	858	878
809	Année d'imposition en cours			826	836	846	859	879
Total				829	839	849	869	889

Annexe A : Renseignements relatifs aux corporations ontariennes

(Corporations constituées en personne morale, prorogées ou fusionnées en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario)



Pour soumettre des renseignements sur un autre dirigeant ou administrateur, photocopiez la présente page et joignez toutes les annexes remplies à votre déclaration.

Identification																																																				
Raison sociale de la corporation/personne morale (<i>y compris toute ponctuation</i>)	Numéro d'entreprise de l'Ontario (MSG) <div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 20px; margin-top: 5px;"></div>	Date de constitution ou de fusion <div style="display: flex; justify-content: space-around; border: 1px solid black; width: 100%; height: 20px; margin-top: 5px;"></div>																																																		
Renseignements relatifs aux administrateurs/dirigeants																																																				
Nom au complet et domicile élu :																																																				
Nom de famille	Prénom	Autre(s) prénom(s)																																																		
Numéro et rue		Bureau																																																		
Ville/village	Province/état	Pays	Code postal/Zip																																																	
Administrateur	Dirigeant																																																			
Êtes-vous un résident du Canada? (s'applique aux administrateurs d'une société par actions seulement) <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Indiquez la période de nomination pour chacun des postes suivants :		Autres postes (<i>préciser</i>)																																																	
Date d'élection <div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 20px; margin-top: 5px;"></div>	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;"></th> <th colspan="3" style="text-align: center; border-bottom: 1px solid black;">Nommé le</th> <th colspan="3" style="text-align: center; border-bottom: 1px solid black;">Date de cessation</th> </tr> <tr> <th style="width: 15%;"></th> <th style="width: 10%; text-align: center; border-bottom: 1px solid black;">année</th> <th style="width: 10%; text-align: center; border-bottom: 1px solid black;">mois</th> <th style="width: 10%; text-align: center; border-bottom: 1px solid black;">jour</th> <th style="width: 10%; text-align: center; border-bottom: 1px solid black;">année</th> <th style="width: 10%; text-align: center; border-bottom: 1px solid black;">mois</th> <th style="width: 10%; text-align: center; border-bottom: 1px solid black;">jour</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="padding: 5px;">Président</td> <td style="border: 1px solid black; width: 10%;"></td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">Secrétaire</td> <td style="border: 1px solid black;"></td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">Trésorier</td> <td style="border: 1px solid black;"></td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">Directeur général</td> <td style="border: 1px solid black;"></td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">Autre (<i>préciser</i>)</td> <td style="border: 1px solid black;"></td> </tr> </tbody> </table>			Nommé le			Date de cessation				année	mois	jour	année	mois	jour	Président							Secrétaire							Trésorier							Directeur général							Autre (<i>préciser</i>)							<input type="checkbox"/> Président du conseil <input type="checkbox"/> Vice-président <input type="checkbox"/> Vice-président du conseil <input type="checkbox"/> Secrétaire adjoint <input type="checkbox"/> Trésorier adjoint <input type="checkbox"/> Directeur en chef <input type="checkbox"/> Directeur exécutif <input type="checkbox"/> Administrateur délégué <input type="checkbox"/> Chef de la direction <input type="checkbox"/> Directeur des finances <input type="checkbox"/> Dirigeant principal de l'information <input type="checkbox"/> Chef de l'exploitation <input type="checkbox"/> Agent d'administration en chef <input type="checkbox"/> Contrôleur <input type="checkbox"/> Signataire autorisé <input type="checkbox"/> Autre (sans titre)
	Nommé le			Date de cessation																																																
	année	mois	jour	année	mois	jour																																														
Président																																																				
Secrétaire																																																				
Trésorier																																																				
Directeur général																																																				
Autre (<i>préciser</i>)																																																				
Date de cessation <div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 20px; margin-top: 5px;"></div>																																																				

Renseignements relatifs aux administrateurs/dirigeants																																																				
Nom au complet et domicile élu :																																																				
Nom de famille	Prénom	Autre(s) prénom(s)																																																		
Numéro et rue		Bureau																																																		
Ville/village	Province/état	Pays	Code postal/Zip																																																	
Administrateur	Dirigeant																																																			
Êtes-vous un résident du Canada? (s'applique aux administrateurs d'une société par actions seulement) <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Indiquez la période de nomination pour chacun des postes suivants :		Autres postes (<i>préciser</i>)																																																	
Date d'élection <div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 20px; margin-top: 5px;"></div>	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;"></th> <th colspan="3" style="text-align: center; border-bottom: 1px solid black;">Nommé le</th> <th colspan="3" style="text-align: center; border-bottom: 1px solid black;">Date de cessation</th> </tr> <tr> <th style="width: 15%;"></th> <th style="width: 10%; text-align: center; border-bottom: 1px solid black;">année</th> <th style="width: 10%; text-align: center; border-bottom: 1px solid black;">mois</th> <th style="width: 10%; text-align: center; border-bottom: 1px solid black;">jour</th> <th style="width: 10%; text-align: center; border-bottom: 1px solid black;">année</th> <th style="width: 10%; text-align: center; border-bottom: 1px solid black;">mois</th> <th style="width: 10%; text-align: center; border-bottom: 1px solid black;">jour</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="padding: 5px;">Président</td> <td style="border: 1px solid black; width: 10%;"></td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">Secrétaire</td> <td style="border: 1px solid black;"></td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">Trésorier</td> <td style="border: 1px solid black;"></td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">Directeur général</td> <td style="border: 1px solid black;"></td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">Autre (<i>préciser</i>)</td> <td style="border: 1px solid black;"></td> </tr> </tbody> </table>			Nommé le			Date de cessation				année	mois	jour	année	mois	jour	Président							Secrétaire							Trésorier							Directeur général							Autre (<i>préciser</i>)							<input type="checkbox"/> Président du conseil <input type="checkbox"/> Vice-président <input type="checkbox"/> Vice-président du conseil <input type="checkbox"/> Secrétaire adjoint <input type="checkbox"/> Trésorier adjoint <input type="checkbox"/> Directeur en chef <input type="checkbox"/> Directeur exécutif <input type="checkbox"/> Administrateur délégué <input type="checkbox"/> Chef de la direction <input type="checkbox"/> Directeur des finances <input type="checkbox"/> Dirigeant principal de l'information <input type="checkbox"/> Chef de l'exploitation <input type="checkbox"/> Agent d'administration en chef <input type="checkbox"/> Contrôleur <input type="checkbox"/> Signataire autorisé <input type="checkbox"/> Autre (sans titre)
	Nommé le			Date de cessation																																																
	année	mois	jour	année	mois	jour																																														
Président																																																				
Secrétaire																																																				
Trésorier																																																				
Directeur général																																																				
Autre (<i>préciser</i>)																																																				
Date de cessation <div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 20px; margin-top: 5px;"></div>																																																				

Note : Les articles 13 et 14 de la *Loi sur les renseignements exigés des personnes morales* prévoient des pénalités en cas de déclaration fautive ou trompeuse, ou d'omission.

Annexe K : Renseignements relatifs aux corporations étrangères

(Corporations constituées en personne morale, prorogées ou fusionnées dans un territoire situé à l'extérieur du Canada)



La corporation ne peut soumettre qu'une seule Annexe K.
Prière de NE PAS photocopier.

Identification																	
Raison sociale de la corporation/personne morale (y compris toute ponctuation)		Numéro d'entreprise de l'Ontario (MSG)	Date de constitution ou de fusion														
		<table border="1"><tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr></table>									<table border="1"><tr><td>année</td><td>mois</td><td>jour</td></tr><tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr></table>	année	mois	jour			
année	mois	jour															
Renseignements relatifs au directeur général/gérant																	
Nom et adresse du bureau du directeur général/gérant en Ontario :		<input type="checkbox"/> Ne s'applique pas															
Nom de famille	Prénom	Autre(s) prénom(s)															
Numéro et rue		Bureau															
Ville/village	Province	Pays	Code postal														
			<table border="1"><tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr></table>														
Veuillez indiquer la période de nomination du directeur général/gérant :		Date d'entrée en vigueur	Date de cessation des fonctions														
		<table border="1"><tr><td>année</td><td>mois</td><td>jour</td></tr><tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr></table>	année	mois	jour				<table border="1"><tr><td>année</td><td>mois</td><td>jour</td></tr><tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr></table>	année	mois	jour					
année	mois	jour															
année	mois	jour															

Renseignements relatifs au représentant pour signification											
Veuillez indiquer si le représentant pour signification est un particulier ou une corporation :											
Cochez <input checked="" type="checkbox"/> cette case s'il y a lieu <input type="checkbox"/> Particulier											
Nom de famille du représentant pour signification	Prénom	Autre(s) prénom(s)									
Numéro et rue		Bureau									
Ville/village	Province	Pays	Code postal								
			<table border="1"><tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr></table>								
Cochez <input checked="" type="checkbox"/> cette case s'il y a lieu <input type="checkbox"/> Corporation			Numéro d'entreprise de l'Ontario								
<table border="1"><tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr></table>											
Raison sociale de la corporation/personne morale (y compris toute ponctuation)											
Aux soins de											
Numéro et rue		Bureau									
Ville/village	Province	Pays	Code postal								
			<table border="1"><tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr></table>								

Note : Les articles 13 et 14 de la Loi sur les renseignements exigés des personnes morales prévoient des pénalités en cas de déclaration fautive ou trompeuse, ou d'omission.

